

**LES ENJEUX DES INSTITUTIONS
DE MICROFINANCE DANS LES
STRATEGIES DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETE**

LES ENJEUX DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE DANS LES STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Les problèmes de lutte contre la pauvreté, de financement du développement, sont des enjeux majeurs qui interpellent tout pays émergent. Dans ce cadre bien précis, les institutions de microfinance qui se révèlent comme étant des instruments de lutte contre la pauvreté, ont, elles aussi, leur partition à jouer.

Sur la base des considérations qui précèdent, le développement qui suit s'articule autour de deux grands points :

- la première partie portera sur les enjeux du développement des institutions de microfinance dans les stratégies de lutte contre la pauvreté dans la sous région ouest africaine ;
- dans la deuxième partie, il sera traité des problèmes relatifs à la pratique des taux d'intérêts dans les institutions de microfinance.

1. ATOUTS ET FAIBLESSES DES IMF

Faut-il le rappeler, les institutions de microfinance sont des structures de proximité qui, de par leur souplesse, ont apporté leur contribution à :

- une meilleure bancarisation des populations et des localités éloignées et/ou enclavées ;
- l'augmentation accrue de la capacité de mobilisation de l'épargne intérieure ;
- la recherche de solutions pour apporter une réponse à la partie de la demande sociale non encore satisfaite ;
- aider les démunis à sortir de la pauvreté non pas par la charité, mais par la restauration de la confiance et le renforcement des initiatives de créations d'activités génératrices de revenus réguliers et décents.

Si les points présentés ci-dessus constituent des atouts pour les institutions de

- la faible documentation des expériences et des pratiques de microfinance ;
- le manque de volonté de remboursement de certains membres qui sont trop habitués à la situation d'éternels assistés ;
- la nécessité d'intégrer la micro assurance comme produit complémentaire ;
- les obstacles soulevés par les garanties qui excluent encore une catégorie de clients potentiels notamment les femmes et les jeunes (en particulier les jeunes ruraux et les jeunes sortant des universités et écoles de formation ne disposant aucune garantie réelle) ;
- les taux d'intérêts pratiqués jugés encore élevés (nous en reparlerons dans la deuxième partie de cette présentation).

2°) Stratégie de participation optimale du secteur à la lutte contre la pauvreté

Contribution du secteur de la microfinance à la croissance.

Il importe de souligner que le secteur de la microfinance relève d'initiatives privées. A ce titre, la vocation originelle des institutions de microfinance ne saurait être confondue à une mission quelconque de services publics. En clair, lutter contre la pauvreté n'est pas sa mission première.

En effet, il a été constaté que des localités sans banque ni institution de microfinance se sont développées, parce qu'une route et l'électricité sont simplement passées par-là, ce qui a permis aux populations de produire un peu plus, et de pouvoir transporter leurs productions vers des grands centres urbains, pour les commercialiser et obtenir des revenus plus substantiels.

Toutefois, il est démontré que la microfinance en raison de ses atouts présentés ci-dessus, contribue à la croissance et à la réduction de la pauvreté eu égard à :

- sa capacité de pénétration des poches de pauvreté.
- la diversité des services financiers et non financiers offerts aux populations démunies.

Cependant, la microfinance se révèle encore inefficace :

- dans le financement de certains secteurs de l'économie, à ce sujet, les petites et moyennes entreprises en constituent encore une illustration dans beaucoup de pays.
- dans la réponse aux besoins des plus pauvres parmi les pauvres.

La microfinance est confrontée à des défis :

Outre la viabilité financière à court et moyen terme, il y a le problème de son accessibilité à un plus grand nombre d'agents économiques (baisse des coûts des services offerts, élargissement des zones d'intervention, etc.), il y a aussi le fait que se pose le problème de sa pérennité dans le long terme.

Comme vous le savez du reste, les questions de viabilité soulèvent des problèmes de court et moyen termes, tandis que les problèmes de pérennité nous projettent dans le long terme.

La microfinance n'est pas une panacée. Elle ne doit pas être considérée comme l'instrument de réduction de la pauvreté, mais plutôt comme un des instruments des politiques de lutte contre la pauvreté. A ce propos, il importe de souligner que le pauvre a toujours peur que le crédit n'accroisse sa honte. Ainsi, les catégorisations ci-après peuvent être faites des pauvres :

- 1°) les pauvres sans épargne, ni capacité managériale ;
- 2°) les pauvres sans épargne, mais dotés d'une capacité managériale ;
- 3°) les pauvres dotés d'une épargne, mais sans capacité managériale ;
- 4°) les pauvres dotés d'une épargne et d'une capacité managériale.

La première catégorie de pauvres ne peut être aidée ni par les institutions financières, ni par la microfinance, mais plutôt par l'assistance publique (Assistante Sociale), parce que tout ce qu'il reçoit va dans la marmite.

Les deuxième et troisième catégories peuvent obtenir des solutions auprès de la microfinance.

La quatrième catégorie de pauvres intéresse à la fois la microfinance et les banques classiques.

Comme vous le savez, le Système des Nations Unies ont défini sept (7) critères dont leur rareté et/ou leurs difficultés d'accès à travers le monde sont signes de pauvreté. Il s'agit des sept critères suivants, l'accès :

- 1°) à l'eau potable (pour l'approvisionnement des populations : l'agriculture et la sécurité alimentaire) ;
- 2°) à l'éducation de base ;
- 3°) aux soins de santé ;
- 4°) à l'habitat social et à l'assainissement ;
- 5°) aux transports et télécommunications ;
- 6°) à l'électricité ;
- 7°) au crédit.

Il importe de rappeler que face au lancinant problème de la pauvreté, les pouvoirs publics dans les différents pays ont adopté successivement :

- les politiques dites de première génération avec la prise en compte des dimensions sociales de l'ajustement structurel ;
- les politiques de deuxième génération avec l'élaboration des Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ;
- des politiques nationales de microfinance par rapport à la lutte contre la pauvreté.

Aussi, s'interroge-t-on sur le besoin d'une politique de troisième génération ?

3°) Enjeux du secteur de la microfinance par rapport à une politique de lutte contre la pauvreté

- le secteur est stratégique pour les politiques de lutte contre la pauvreté en raison d'un atout : l'expérience de proximité avec les populations pauvres dont elle témoigne ;
- l'enjeu politique et stratégique de l'implication du secteur : utiliser le secteur comme un levier pour transformer les pauvres en capital humain en tant que facteur de croissance de qualité ;
- pour ce faire : dissocier politique nationale de la microfinance et politique publique de mobilisation de la microfinance dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Il s'agit de deux politiques différentes à objectifs complémentaires. La promotion de la seconde doit devenir une priorité politique ;
- cependant, l'efficacité de la microfinance dépend fortement de la disponibilité préalable d'infrastructures socio économiques de base. Elle dépend également de la capacité à accompagner les populations très pauvres avec des services non financiers comme l'éducation et la formation. Ceci implique la nécessité de renforcer de manière accrue les capacités d'intervention des institutions de microfinance (IMF), et de la Tutelle chargée de la réglementation et du contrôle du secteur, ainsi que de l'APIMEC et du CNC.

Les aspects réglementaires

- Dans la définition des stratégies pour une participation optimale de la microfinance à la lutte contre la pauvreté, des instruments telles que les aides publiques et la réglementation ne sont pas neutres. Ils affectent fortement et positivement l'évolution du secteur, tel a été le cas dans beaucoup de pays de la zone franc. Ainsi, la définition d'une vision claire du secteur doit précéder le choix des outils d'orientation.
- **Constats majeurs relevés dans les pays de la zone franc :**

Au cours de ces dernières années, les constats ci-après ont été faits dans les pays membres de la zone franc :

- les autorités monétaires ont accepté la microfinance dans le paysage du système financier, ce qui constitue un progrès par rapport à une vingtaine d'année plus tôt ;
- le secteur de la microfinance est sur-sollicité, alors que sa croissance dans certains pays ne repose guère sur des stratégies solides ;
- la microfinance se révèle forte de ses potentialités, mais aussi faible dans ses capacités à faire face aux sur-sollicitations ;

- les enjeux politiques semblent vouloir prendre le pas sur les exigences de viabilité à court terme, et de pérennité à long terme auxquelles le secteur est structurellement confronté ;
- la microfinance n'a pas émergé pour lutter contre la pauvreté. Mais à la pratique, elle se révèle comme un outil efficace pour développer l'intermédiation financière en faveur des populations exclues pour diverses raisons ;
- l'aide publique sous forme de subvention a favorisé l'émergence des institutions de microfinance (IMF). Mais elle peut générer des effets pervers, si elle ne s'inscrit pas dans des visions claires, traduites dans des politiques d'orientation du secteur ;
- enfin il est constaté l'intérêt de la diversité des partenaires pour ce secteur (étudiants, chercheurs, praticiens, bailleurs de fonds, autorités monétaires, pouvoirs publics).

4°) Pour ne pas programmer la disparition des institutions de microfinance, il importe de :

- Orienter les institutions de microfinance vers ce qu'elles peuvent faire le mieux : à savoir les petits et moyens crédits, et non les financements d'investissements lourds.
- Laisser le secteur poursuivre sa maturation, et l'accompagner avec une réglementation souple et adaptée, car mieux vaut l'accompagner que de l'encadrer.
- Développer un plaidoyer et un lobbying en faveur d'une définition de politique explicite et réaliste de mobilisation de la microfinance dans les stratégies de réduction de la pauvreté, et intégrer cette politique ainsi que celles relatives au développement de la microfinance dans la politique générale des Etats de la zone franc.
- Eviter de laisser l'avenir du secteur dépendre du bon vouloir et des humeurs des institutions de coopération bilatérales et multilatérales qui doivent avoir beaucoup plus un rôle d'accompagnement que d'orientation.
- Orienter les aides publiques plutôt vers les actions de renforcement des capacités (système d'information, cartographie et bases de données informatisées sur les IMF, mise en place d'une centrale des risques, renforcement des capacités d'intervention des agents chargés de la supervision et du contrôle de ce secteur, ainsi que de l'APIMEC et du CNC, création de fonds de garantie et de fonds d'impulsion à la microfinance, etc).
- Encourager les IMF à innover dans l'offre de produits (transferts d'argent des émigrés, micro assurance) et dans les mécanismes de garantie, en vue d'accroître et d'améliorer la capacité de financement des activités génératrices de revenus des femmes et des jeunes (ruraux et urbains).

- Corriger les faiblesses du secteur et mobiliser des ressources adéquates en vue de renforcer la capacité des IMF à répondre par l'innovation aux besoins non encore satisfaits (mieux cerner la demande sociale).
- Encourager le financement de l'agriculteur, et surtout des groupements de producteurs, en restant dans une vision systémique du financement de l'agriculture. Ce qui impose de créer un partenariat avec les banques classiques pour un financement conjoint.
- Créer une synergie entre les ONG et les IMF pour mieux encadrer les activités de développement surtout en milieu rural, zone de forte concentration de pauvreté (artisanat et micro entreprise rurale).
- Demander aux Gouvernements de ne pas intervenir dans ce secteur par une baisse du taux d'intérêt, qui est une variable régulée par le marché, mais plutôt d'agir si besoin est par la création d'un fonds de bonification de taux d'intérêt. En effet, les IMF supportent un niveau de charges de fonctionnement incompressibles que leurs maigres produits nets n'arrivent pas toujours à couvrir, ceci entraînant des déséquilibres qui peuvent compromettre leur viabilité et leur pérennité.
- Mettre en chantier une étude d'évaluation d'impacts des IMF dans le cadre du financement du développement, les créations d'emplois, et la lutte contre la pauvreté.
- Organiser des sessions dédiées aux autorités gouvernementales en vue de les sensibiliser sur les orientations stratégiques optimales à donner à la microfinance, afin que les interventions publiques ne créent pas des distorsions sur le marché de la microfinance.

Enfin, il a été admis de par le monde que le chantier de la microfinance est un chantier long et coûteux, mais noble et exaltant. A travers la réglementation et le renforcement des capacités des gestionnaires des institutions de microfinance, de la Tutelle chargée de la réglementation et du contrôle, ainsi que de l'AP/SFD et du CNC, il faut agir de façon prudente en faveur de la professionnalisation en vue de sa consolidation. Mais il faut également éduquer les populations à la vertu de l'épargne et du crédit qui doit être considéré comme outil de travail donc, comme un instrument permettant de se prendre en charge. La synergie de ces deux chantiers apportera progressivement le changement positif espéré.